

CERTIFICAT DE RÉALISATION

Je soussigné François LECHAT, représentant légal de l'École Française de Lecteur-Correcteur, dispensateur d'une action de formation concourant au développement des compétences de lecteur-correcteur, atteste que :

M SURINI Thibaud

a bien suivi la formation de lecteur-correcteur qui s'est déroulée du 4 avril 2022 au 4 novembre 2022 pour une durée de 180 heures.

Tous les cours, les exercices, et les devoirs d'évaluation proposés ont été vus et réalisés.

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement.

Fait à : ARRENS-MARSOUS

Le : 17 novembre 2022

François LECHAT



CAPTPME nom commercial Ecole Française de Lecteur-Correcteur
SARL au capital de 25 000 euros
28 rue du bourg 65400 Arrens-Marsous
siret : 500 942 727 00032 RCS TARBES(65)